

LEGAL TEAM 07 53 05 25 30



CONSEILS AVANT LA MANIF :

× Si tu veux qu'un flic prévienne un proche que t'es en garde-à-vue, apprend son numéro par coeur ou écris le sur ton bras. Ca t'évitera de laisser un flic fouiller ton téléphone (au passage réfléchis à crypter ton smartphone - ou ne pas le prendre en manif).

× **Donner le numéro de la Legal Team à tes proches**, pour qu'ils ou elles nous contactent en cas d'arrestation.

× Laisse aussi à un.e proche tes **garanties de représentation** : justificatif de domicile, d'emploi ou d'activité (témoignage de profs, etc.). Ces pièces multiples serviront au tribunal - en cas de refus de la comparution immédiate - à te donner une image "insérée dans la société et t'éviter la détention préventive jusqu'au procès et ainsi être mieux disposé.e pour préparer ta défense

× Éviter de se faire arrêter avec : armes, drogues, bouteilles en verre, lames (couteau, cutter, tire-bouchon, compas, ciseaux, ...) et tout document contenant des adresses, contacts ou informations personnelles.

EN MANIF :

× Ne reste jamais seul.e, trouve toi binôme ou plus, tes ami.e.s veilleront sur toi et peuvent ainsi gérer la suite si t'es interpellé.e

× Si tu vois quelqu'un.e se faire arrêter, essaye de trouver des proches qui la connaissent et donne le numéro de la Legal Team

× Lorsque tu appelles, ne donne aucun détail incriminant mais un descriptif de l'arrestation (lieu et heure) et de l'arrêté.e (tenue vestimentaire, âge)

× Au moment de la dispersion ne part jamais seul.e et pense à retirer masque, banderole, capuche, écharpe et à changer de vêtements si possible.

EN GARDE A VUE (GAV) :

× Si tu es interpellé.e nous te conseillons de garder ton calme malgré la pression que te mettent les flics. Ils te pousseront aux aveux de tout et n'importe quoi en te promettant que tu vas sortir vite et sans trop de soucis...

× Tu as le droit et on te conseille de : **ne rien déclarer**

Faire appeler quelqu'un, par exemple un proche qui pourrait prévenir la Legal Team.
Toutes les 24h, voir un médecin : il peut constater tes blessures ou l'absence de blessures
Toutes les 24h, demander un avocat (le commis d'office est gratuit; ce n'est pas le cas si tu désignes un.e avocat.e dont tu connais le nom)

Ne rien déclarer, ne pas signer les procès verbaux avec lesquels tu n'es pas en accord. Il est difficile de revenir sur une déclaration. Veille à ne pas dire des choses compromettantes pour toi ou une autre personne.

× Les avocat.e.s commis d'office sont des conseils (qui poussent souvent aux aveux et à accepter la comparution immédiate) mais c'est toi qui décides de ta stratégie

× Les avocat.es en lien avec la Legal Team ne se déplacent pas en GAV. Mais vous/vos proches pouvez les « désigner » si la GAV s'éternise et qu'il y a comparution au tribunal.

× Tu peux refuser la prise d'empreintes, de photos et d'adn. C'est un délit punissable d'un an de prison mais dans les faits on constate des amendes mineures.

AU TRIBUNAL :

× En cas de comparution immédiate : demande à ton commis d'office de contacter la Legal Team pour être représenté.e par un.e avocat.e en lien avec la LT. Un.e proche (parents, conjoint-e) peut aussi te désigner un.e avocat.e.

× Tu as le droit et on te conseille de refuser la comparution immédiate afin d'avoir le temps de monter un dossier de défense et d'obtenir des peines moins lourdes.

× En cas de détention préventive, l'avocat.e pourra faire appel de la décision du juge et créera une nouvelle audience pour ta libération.

× Si un.e de tes proches est déféré.e au tribunal, prend contact avec la Legal Team.

LEGAL TEAM 07 53 05 25 30